



## Problème avec agence immobilière

Par **pauline**, le **22/01/2012** à **19:43**

Bonjour,

J'ai signé un bail fin décembre pour la location d'un appartement à compter du 2 février 2012 dans un immeuble neuf qui appartient à une agence. Seulement, je ne pourrais visiblement pas emménager à cette date car l'appartement n'est pas terminé. De plus, j'ai visité le site de l'agence et j'y ai découvert que de nombreux appartements du même immeuble sont déjà prêts à être loués et l'un d'entre eux correspond même plus à mes critères mais on ne m'en a jamais parlé à l'agence (peut-être qu'au moment où j'ai signé le bail, cet appartement n'avait toujours pas trouvé de propriétaire).

Je précise que l'appartement pour lequel j'ai signé le bail et le second dont je vous parle n'appartiennent pas au même propriétaire.

Pourriez-vous me dire si j'ai le droit de demander à l'agence de changer d'appartement étant donné que je considère qu'ils n'ont pas fait leur travail (ils ne m'ont pas parlé de tous les appartements disponibles) et qu'ils ne pourront pas respecter leur délai?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement.

Par **cocotte1003**, le **22/01/2012** à **20:43**

Bonjour, puisque vous avez signé un bail pour le 02 février, il va falloir que le bailleur trouve une solution pour vous loger si l'appartement n'est pas prêt. Commencer par appeler l'agence pour connaître leur proposition et ce qu'il vous propose au minimum avec les mêmes choses que le premier = loyer, surface, situation,..... et négociez les frais de bail, cordialement